



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
28 avril 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Lettre datée du 16 avril 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une communication du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, datée du 16 avril 2003.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

*(Signé)* Kofi A. Annan



**Annexe****Lettre datée du 16 avril 2003, adressée au Secrétaire général  
par le Secrétaire général de l'Organisation du Traité  
de l'Atlantique Nord (OTAN)**

Suite à notre entretien du 14 avril au sujet de la Force internationale d'assistance à la sécurité, j'ai l'honneur de vous informer de la décision prise aujourd'hui par le Conseil de l'Atlantique Nord de maintenir et de renforcer l'appui de l'OTAN à l'ISAF, Force créée par la résolution 1386 (2001) du Conseil de sécurité et prorogée par les résolutions 1413 (2002) et 1444 (2002).

L'OTAN apporte déjà son appui à l'ISAF III que dirigent l'Allemagne et les Pays-Bas. Aujourd'hui, à la demande de plusieurs alliés qui comptent parmi les principaux pays fournisseurs de contingents à la Force, le Conseil de l'Atlantique Nord a pris officiellement la décision de renforcer sensiblement son appui à la Force, à compter d'août 2003. Les pays fournisseurs de contingents estiment, compte tenu de leur expérience en Afghanistan, qu'il faudrait une plus grande continuité dans la planification et la structure de commandement de la Force. Comme l'OTAN joue un rôle important dans l'appui de la Force telle qu'elle existe actuellement, et que 14 de ses pays membres fournissent environ 95 % de ses troupes, cet appui renforcé est la suite logique des efforts déployés jusqu'ici par l'OTAN.

L'OTAN a décidé que l'appui supplémentaire comprendrait les éléments suivants :

- Un quartier général mixte sur place, avec les communications et le soutien logistique requis;
- Un commandant de la Force venant d'un pays allié fournissant des contingents;
- Une coordination, un commandement et un contrôle stratégiques exercés par le grand quartier général des forces alliées en Europe, avec une cellule de coordination des opérations de la Force composée de toutes les nations participantes;
- La direction et la coordination politiques, actuellement assurées par les principales nations membres de la Force, seront assumées par le Conseil de l'Atlantique Nord en consultation étroite avec les pays non membres de l'OTAN qui fournissent des contingents à la Force. Si c'est nécessaire, des réunions mixtes du Conseil de l'Atlantique Nord et des pays fournissant des contingents seront convoquées ponctuellement.

La participation accrue de l'OTAN s'inscrira dans le cadre du mandat de la Force défini par l'ONU, et nous mènerons les opérations conformément aux résolutions existantes et futures du Conseil de sécurité de l'ONU. La Force internationale d'assistance à la sécurité continuera donc d'opérer indépendamment de l'opération Liberté durable. Les rapports officiels requis par le Conseil de sécurité seront soumis conformément aux résolutions pertinentes. Nous travaillerons en consultation étroite avec l'Autorité intérimaire afghane à l'exécution du mandat de la Force, ainsi qu'avec le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU.

J'écris également au Président Karzai pour l'informer de ces décisions, ainsi qu'à tous les pays fournisseurs de contingents qui ne sont pas membres de l'OTAN. Je me propose de suivre la question en étroite concertation avec vous et ne manquerai pas de vous tenir informé de toutes autres décisions et mesures que prendrait l'OTAN.

(Signé) George Lord **Robertson**

---